

9 juin 2022

Comité exécutif

Séance ordinaire du 9 juin 2022

Procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif de la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu tenue le 9 juin 2022 à 13 h 30.

De plus, mesdames Claire Charbonneau et Mélanie Dufresne (*quitte à 14h55*) ainsi que messieurs Marco Savard et Sébastien Gaudette sont présents, siégeant sous la présidence de madame Andrée Bouchard, le tout formant quorum.

Monsieur Daniel Dubois, Directeur général, Monsieur Stéphane Beaudin, Directeur général adjoint et madame Maude Clossey, Directrice générale adjointe (*arrive à 15h05*) ainsi que monsieur Pierre Archambault, secrétaire, sont présents.

— — — —

Madame la présidente constate le quorum et procède à l'ouverture de la séance.

La séance débute à 13 h 32.

ORDRE DU JOUR

CE-20220609-2

Adoption de l'ordre du jour

Que l'ordre du jour de la présente séance ordinaire soit adopté tel que soumis, en y apportant toutefois les modifications suivantes, soit l'ajout des items suivants:

- Item 8.2: « Signature d'une entente de règlement à l'amiable avec l'employé no 00612 »;
- Item 8.3: « Prolongation du contrat de travail temporaire de monsieur Stéphane Sénécal au poste de « Contremaître » au Service des travaux publics »;
- Item 10.4: « Octroi de contrat de gré à gré – SA 567-IN-22-G - Analyses chimiques associées aux travaux de réhabilitation environnementale du lot vacant 4 260 358 du cadastre du Québec situé sur la rue Mercier ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

— — — —

9 juin 2022

Madame la conseillère Mélanie Dufresne quitte son siège ainsi que la salle des délibérations

PROCÈS-VERBAUX

CE-20220609-5.1

Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 19 mai 2022

Chaque membre du comité exécutif ayant reçu copie du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 19 mai 2022.

Que le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 19 mai 2022 soit adopté tel que soumis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**ADMINISTRATION GÉNÉRALE, GREFFE,
AFFAIRES JURIDIQUES**

CE-20220609-6.1

Participation des membres du conseil municipal à diverses activités

CONSIDÉRANT les différentes activités tenues à l'intention des membres du conseil municipal ;

Que les membres du conseil municipal soient autorisés à participer aux activités suivantes, à savoir :

- madame la mairesse Andrée Bouchard au souper du « Tournoi de golf » organisé par la Fabrique de la Paroisse de Saint-Athanase qui se tiendra le 7 août 2022, au Club de golf Saint-Césaire;
- mesdames les conseillères Mélanie Dufresne et Patricia Poissant ainsi que messieurs les conseillers Jean Fontaine et Sébastien Gaudette au « Tournoi de golf » organisé par la Fabrique de la Paroisse de Saint-Athanase qui se tiendra le 7 août 2022, au Club de golf Saint-Césaire;
- madame la mairesse Andrée Bouchard à la remise du prix « La Rose de Larochelle » organisée par la Société nationale des Québécois Richelieu-Saint-Laurent, qui se tiendra le 20 mai 2022, à la Maison de la Culture de Longueuil;

9 juin 2022

- madame la mairesse Andrée Bouchard à participer à la « Cérémonie de reconnaissance du Programme d'excellence pour la biodiversité » organisé par Réseau Environnement, qui s'est tenue le 17 mai 2022, au Centre des congrès de Québec;
- messieurs les conseillers Sébastien Gaudette et Jean Fontaine et madame la conseillère madame Lyne Poitras au brunch « Opération Bonne mine » organisé par le Syndicat du personnel de soutien des Hautes-Rivières CSN au profit de l'organisme Opération Bonne mine, qui se tiendra le 19 juin 2022, à la Salle des Chevaliers de Colomb;
- madame la conseillère Lyne Poitras au déjeuner « Conseils d'experts – Projet de Loi 67 » organisé par la Chambre de commerce et de l'industrie du Haut-Richelieu, qui s'est tenu le 7 juin 2022, à la Corporation du Fort Saint-Jean.

Que la trésorière soit autorisée à défrayer les dépenses afférentes à ces participations.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CE-20220609-6.2

Mandat de représentation des intérêts de la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu pour la demande introductive d'instance en vice caché et en dommages et intérêts dans le dossier 755-17-003423-228

CONSIDÉRANT que la Ville a reçu une demande introductive d'instance en vice caché et en dommages et intérêts dans le dossier 755-17-003423-228;

Que soit autorisé l'avocate-conseil à accorder un mandat à la firme d'avocat « Lemieux Marchand Hamelin, avocats » pour représenter les intérêts de la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu dans le dossier de la Cour supérieure portant le numéro 755-17-003423-228.

Que soit autorisé l'avocate-conseil à la direction générale à signer tout document nécessaire pour le mandat ci-haut décrit.

Que soit autorisé la Ville à payer les honoraires professionnels à même le poste budgétaire autorisé pour le dossier portant le numéro 755-17-003423-228.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9 juin 2022

CE-20220609-6.3

Tenue de l'évènement « Vente trottoir du Vieux-Saint-Jean »

CONSIDÉRANT que la Société de développement Vieux-Saint-Jean coordonne l'activité avec tous les commerçants et assure la promotion de l'évènement « Vente trottoir du Vieux-Saint-Jean » ;

Que soit autorisé l'utilisation du domaine public (trottoir) sur les principales artères commerciales du Vieux-Saint-Jean pour la tenue de la vente trottoir pour la période du 6 au 10 juillet 2022.

Que soit autorisé l'aménagement des kiosques temporaires sur le domaine public dans le cadre de la « Vente trottoir du Vieux-Saint-Jean ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CE-20220609-6.4

Autorisation de signature et consentement pour l'utilisation du domaine hydrique de l'État

CONSIDÉRANT que « Le Nautique St-Jean inc. » détient un bail avec le centre d'expertise hydrique du Québec afin d'exploiter une marina existante (mobilier + équipements) ainsi qu'une pompe à essence (et sa cuve) et d'un bar-restaurant déjà existant à des fins lucratives;

CONSIDÉRANT qu'il est requis de prolonger ledit bail et/ou continuer de louer les espaces afin d'y exploiter la marina;

CONSIDÉRANT qu'afin de renouveler le bail, le centre d'expertise hydrique du Québec a besoin d'obtenir le consentement des propriétaires riverains aux lots adjacents à la marina avant de pouvoir émettre un nouveau bail à « Le Nautique St-Jean Inc. » ;

CONSIDÉRANT que la Ville est propriétaire d'un des lots riverains adjacents et consent à l'exploitation de la marina « Le Nautique St-Jean inc. » ;

Que l'avocate-conseil soit autorisée à signer l' « Annexe F - Consentement du propriétaire du lot riverain adjacent au domaine hydrique de l'État ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9 juin 2022

CE-20220609-6.5

Modification à la résolution n° CE-20220519-6.1 relatif à la participation des membres du conseil municipal à diverses activités

CONSIDÉRANT que madame la conseillère municipale Mélanie Dufresne remplacera monsieur le conseiller municipal Sébastien Gaudette au « 51^e Omnium de golf » organisé par le Fonds Claude-Raymond qui se tiendra le 7 juillet 2022, au Club de golf Saint-Jean;

Que la résolution n° CE-20220519-6.1 soit modifiée pour y inscrire le nom de madame la conseillère municipale Mélanie Dufresne en remplacement de monsieur le conseiller municipal Sébastien Gaudette.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CE-20220609-6.6

Octroi de contrat – SA-1344-AD-22-I - Fourniture et livraison de tablettes électroniques de marque Panasonic CF-33 pour le Service des incendies

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'un appel d'offres sur invitation, la Ville a reçu une soumission pour la fourniture et la livraison de tablettes électroniques de marque Panasonic CF-33 pour le Service des incendies;

CONSIDÉRANT que la seule soumission provenant de « Solutions Informatiques Inso inc » s'est avérée conforme aux exigences administratives et techniques des documents d'appel d'offres;

Que soit octroyé au seul soumissionnaire conforme, soit « Solutions Informatiques Inso inc », le contrat pour la fourniture et la livraison de tablettes électroniques de marque Panasonic CF-33 pour le Service des incendies, le tout en conformité avec les documents de soumission relatifs à ce projet, aux coûts unitaires inscrits dans le bordereau de soumission de l'appel d'offres SA-1344-AD-22-I et en fonction des quantités réelles requises, pour un montant global estimé à 50 881,12 \$, taxes incluses.

Que les sommes requises à cette fin soient prises à même les disponibilités de l'emprunt décrété par la résolution n° 2021-10-0879 relative au fonds de roulement pour financer divers projets de la Ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9 juin 2022

CE-20220609-6.7

Aide financière au « Club Richelieu St-Jean » pour le tournoi de pêche annuel

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière du « Club Richelieu St-Jean »;

CONSIDÉRANT que le « Club Richelieu St-Jean » organise son tournoi de pêche annuel le 5 juin 2022, sur la bande du Canal de Chambly, dédié à la jeunesse et à la francophonie;

CONSIDÉRANT que la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu favorise la reprise des activités de divers organisme suite aux conséquences reliés à la pandémie;

Que la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu accorde une aide financière de 500 \$ au « Club Richelieu St-Jean » pour la tenue de leur tournoi de pêche le 5 juin 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

FINANCES MUNICIPALES

CE-20220609-7.1

Renouvellement du bail pour l'occupation de locaux situés aux 130 et 132, rue du Quai

CONSIDÉRANT que l'immeuble du 31, rue Frontenac (ancienne gare CN) doit subir des travaux majeurs de réfection;

CONSIDÉRANT que l'immeuble hébergeait Tourisme Haut-Richelieu incluant le bureau d'information touristique et la Société de développement du Vieux-Saint-Jean;

CONSIDÉRANT que les bureaux des deux (2) organismes ont été relocalisés temporairement au 130-132, rue du Quai;

CONSIDÉRANT qu'il est requis de prolonger de bail pour une période additionnelle afin de travailler à une solution plus durable.

9 juin 2022

Que le greffier, ou la greffière-adjointe, et l'avocate-conseil, soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu le renouvellement du bail en faveur de Tourisme Haut-Richelieu et la Société de développement du Vieux-Saint-Jean pour l'occupation d'une superficie de 1 054 pi² de l'immeuble situé aux 130 et 132, rue du Quai.

Que ce bail soit prolongé pour une période de neuf (9) mois, soit du 16 juillet 2022 au 15 avril 2023 incluant une prolongation de six (6) mois additionnels moyennant un loyer mensuel de 1 891,80 \$, plus les frais d'électricité et les taxes applicables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CE-20220609-7.2

Signature d'un bail pour la location d'un terrain (Parc Docquier) – Une partie des lots 3 641 858, 3 641 859, 3 641 860, 3 641 861 et 3 910 163 du cadastre du Québec – madame Francine Phaneuf-Ledoux

CONSIDÉRANT que madame Francine Phaneuf-Ledoux consent à louer un emplacement connu comme étant les lots 3 641 858, 3 641 859, 3 641 860, 3 641 861 et 3 910 163 du cadastre du Québec, d'une superficie approximative de 3 262 m², connu sous le nom « Parc Docquier »;

CONSIDÉRANT la nécessité d'offrir un terrain pour fins de stationnement aux utilisateurs de la piste cyclable et de la patinoire du canal de Chambly (secteur Saint-Luc);

Que le greffier ou la greffière adjointe ainsi que l'avocat-conseil soient autorisés à signer un bail avec madame Francine Phaneuf-Ledoux pour la location d'une partie des lots 3 641 858, 3 641 859, 3 641 860, 3 641 861 et 3 910 163 du cadastre du Québec, d'une superficie approximative de 3 262 m², à des fins de stationnement pour les usagers de la piste cyclable et de la patinoire de la bande du canal de Chambly (secteur Saint-Luc), pour la période du 1^{er} janvier 2022 jusqu'au 31 décembre 2022.

Que le greffier ou la greffière-adjointe ainsi que l'avocate-conseil soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu tout document relatif à l'exécution de la présente.

Que le bail soit consenti en considération du remboursement intégral des taxes municipales et scolaires qui seront facturées à la propriétaire pour l'année 2022.

9 juin 2022

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RESSOURCES HUMAINES

CE-20220609-8.1

Affectation temporaire en fonction supérieure de monsieur Sébastien Boulanger au poste de « Contremaître - Eau potable » au Service des infrastructures et gestion des eaux

CONSIDÉRANT les besoins de soutien à la division « Eau potable » du Service des infrastructures et gestion des eaux;

CONSIDÉRANT que le poste de « Contremaître – Eau potable » est essentiel au bon déroulement des opérations des usines et qu'il est vacant depuis le 21 mai 2022;

Que soit modifié la résolution CE 2022-03-0032 visant l'autorisation des prochaines affectations temporaires en fonction supérieure pour monsieur Sébastien Boulanger au poste cadre de « Contremaître - Eau potable ».

Que soit autorisé l'affectation temporaire en fonction supérieure de monsieur Sébastien Boulanger au poste cadre de « Contremaître - Eau potable », au Service des infrastructures et gestion des eaux, et ce, rétroactivement au 6 juin 2022.

Que le statut et les conditions de travail de monsieur Sébastien Boulanger soient maintenues, à l'exception du salaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CE-20220609-8.2

Signature d'une entente de règlement à l'amiable avec l'employé n° 00612

CONSIDÉRANT les discussions et l'approbation du projet d'entente « Transaction et quittance » soumis au comité exécutif extraordinaire du 4 mai 2022 relativement au dossier de l'employé n° 00612;

CONSIDÉRANT la signature de l'entente de principe le 2 juin 2022;

9 juin 2022

Que le Directeur général et la Directrice générale adjointe et Directrice des ressources humaines soient autorisés à signer tout document pour parfaire la transaction de l'entente de règlement pour l'employé n° 00612.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CE-20220609-8.3

Prolongation du contrat de travail temporaire de monsieur Stéphane Sénécal au poste de « Contremaître » au Service des travaux publics

CONSIDÉRANT la résolution n° CE-2022-03-0027 relative au contrat de travail temporaire de monsieur Stéphane Sénécal, à titre de « Contremaître » pour le Service des travaux publics, et prenant fin le 4 juin 2022;

CONSIDÉRANT les besoins de la division de la gestion des opérations pendant la saison hivernale et qu'il y a lieu de le prolonger ce contrat de travail temporaire pour une période supplémentaire de vingt (20) jours, soit jusqu'au 24 juin 2022;

Que le contrat de travail de monsieur Stéphane Sénécal, à titre de « Contremaître » pour le Service des travaux publics soit prolongé jusqu'au 24 juin 2022.

Que les conditions de travail de monsieur Stéphane Sénécal soient prévues selon le protocole des conditions de travail des employés cadres – cadres équités.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

LOISIRS ET BIBLIOTHÈQUES

CE-20220609-9.1

Octroi de contrat – SA-401-LO-22-I - Transport par autobus internes et externes - Camp de jour 2022 trois (3) lots

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'un appel d'offres sur invitation, la Ville a reçu des soumissions pour le transport par autobus internes et externes pour le camp de jour 2022 (3) lots;

CONSIDÉRANT que pour le lot n° 1, la seule soumission reçue s'est avérée non-conforme aux exigences administratives et techniques des documents d'appel d'offres;

9 juin 2022

CONSIDÉRANT que pour le lot n° 2, la soumission la plus basse provenant de « Transdev Québec inc. » s'est avérée conforme aux exigences administratives et techniques des documents d'appel d'offres;

CONSIDÉRANT que pour le lot n° 3 la soumission la plus basse provenant de « Les Autobus E. Ménard et Fils inc. » s'est avérée conforme aux exigences administratives et techniques des documents d'appel d'offres;

Que soit rejetée la soumission reçue pour le lot n° 1 relatif à l'appel d'offres SA-401-LO-22-I pour le transport par autobus internes et externes - Camp de jour 2022 et que le Service de la culture, du loisir et du développement durable soit autorisé à relancer le processus d'appel d'offres.

Que soit octroyé pour le lot n° 2, au plus bas soumissionnaire conforme, soit « Transdev Québec inc. », le contrat pour le transport par autobus internes et externes - Camp de jour 2022, le tout en conformité avec les documents de soumission relatifs à ce projet, aux coûts unitaires inscrits dans le bordereau de soumission de l'appel d'offres SA-401-LO-22-I et en fonction des quantités réelles jusqu'à concurrence d'un montant global estimé à 32 671,30 \$, taxes incluses.

Que soit octroyé pour le lot n° 3, au plus bas soumissionnaire conforme, soit « Les Autobus E. Ménard et Fils inc. », le contrat pour le transport par autobus internes et externes - Camp de jour 2022, le tout en conformité avec les documents de soumission relatifs à ce projet, aux coûts unitaires inscrits dans le bordereau de soumission de l'appel d'offres SA-401-LO-22-I et en fonction des quantités réelles jusqu'à concurrence d'un montant global estimé à 26 944,39 \$, taxes incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CE-20220609-9.2

Demande d'autorisation de passer la nuit au parc du Centre-de-Plein-Air-Ronald-Beauregard

CONSIDÉRANT la demande de la Colonie des Grèves de Contrecœur souhaitant camper pour une nuit dans le parc du Centre-de-Plein-Air-Ronald-Beauregard dans le cadre d'un programme de canot-camping père/fille;

CONSIDÉRANT qu'il est opportun d'encourager les adolescentes de faire de l'activité physique;

CONSIDÉRANT que la présence de ce groupe ne constituera pas un dérangement pour les usagers du parc;

9 juin 2022

CONSIDÉRANT que le groupe sera composé d'un maximum de vingt-quatre (24) personnes, dans douze (12) tentes;

CONSIDÉRANT que le groupe a tenu cette activité en 2021 et que cela s'est bien déroulé.

Que soit autorisée une dérogation au règlement n° 1878 concernant les nuisances, la salubrité et la sécurité soit accordée aux membres de la Colonie des Grèves afin de leur permettre de passer la nuit du 18 au 19 juillet 2022 dans le parc du Centre-de-Plein-Air-Ronald-Beauregard.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CE-20220609-9.3

Tenue de l'évènement « Grand délire poétique »

CONSIDÉRANT que la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu organise l'évènement « Grand délire poétique »;

CONSIDÉRANT que l'évènement est financé par la convention d'aide financière « Programme d'Aide aux initiatives de partenariat »;

CONSIDÉRANT qu'il contribuera au rayonnement du Domaine Trinity et des arts poétiques;

Que soit autorisée la tenue de l'évènement « Grand délire poétique » au Domaine Trinity du 8 au 10 juillet 2022.

Que soit autorisée la vente d'alcool et de nourriture sur le site de l'évènement par les fournisseurs autorisés, et ce, conditionnellement à l'obtention des permis nécessaires.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CE-20220609-9.4

Autorisation pour la tenue des Fêtes patrimoniales de L'Acadie et des Fantômes de L'Acadie

CONSIDÉRANT que les bâtiments municipaux de l'ensemble patrimonial du noyau villageois de L'Acadie sont classés comme immeubles patrimoniaux par le ministère de la Culture et des communications du Québec;

9 juin 2022

CONSIDÉRANT la nécessité d'animer et de mettre en valeur cette richesse patrimoniale, de la rendre accessible à l'ensemble de la population et d'en faire la promotion comme destination touristique;

CONSIDÉRANT que l'organisme promoteur, soit l'Association pour la valorisation du patrimoine de L'Acadie, bénéficie d'une subvention municipale et d'une subvention de la MRC pour mettre en œuvre ces événements.

Que soit autorisée la tenue des Fêtes patrimoniales de L'Acadie, événement qui se tiendra les 6 et 7 août 2022 de 12h00 à 17h00 dans le noyau villageois du secteur L'Acadie.

Que soit autorisée la tenue de l'activité des Fantômes de L'Acadie, événement qui se tiendra les 5 et 6 août 2022 de 20h00 à 21h30;

Que soient autorisés le service et la vente d'alcool et de nourriture sur le site de l'évènement par les fournisseurs autorisés, conditionnellement à l'obtention des permis nécessaires.

Que soit autorisée la vente de produits d'artisanat sur le site de l'évènement.

Que soit autorisé la retenue par intermittence, n'excédant pas 5 minutes, du trafic sur le chemin du clocher, entre la rue Desranleau et la rue des Acadiens, le dimanche 7 août 2022 de 16h00 à 16h30 afin de permettre le défilé du Tintamarre.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

INFRASTRUCTURES ET GESTION DES EAUX

CE-20220609-10.1

Octroi de contrat de gré à gré – SA-524-IN-22-G - Services professionnels relatifs à la surveillance des travaux de reconditionnement du poste de pompage des eaux usées du Collège militaire royal de Saint-Jean

CONSIDÉRANT qu'un contrat pour les services professionnels relatif à la surveillance des travaux de reconditionnement du poste de pompage des eaux usées du Collège militaire royal de Saint-Jean peut être accordé de gré à gré selon les dérogations permises par le règlement relatif à la gestion contractuelle n° 1709;

9 juin 2022

Que soit accordé à « « GBI Experts-Conseils inc. » le contrat pour les services professionnels relatif à la surveillance des travaux de reconditionnement du poste de pompage des eaux usées du Collège militaire royal de Saint-Jean aux coûts unitaires et forfaitaires négocié avec le fournisseur, et reçu le 11 mars 2022 pour un montant total de 56 567,70 \$, taxes incluses.

Que cet octroi soit conditionnel à la signature de l'Accord de contribution II avec le ministère de la Défense Nationale, ainsi qu'à la signature de l'acte d'acquisition par la Ville du lot 6 118 972 du cadastre du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CE-20220609-10.2

Octroi de contrat de gré à gré – SA-563-IN-22-G - Remplacement de ponceau au 99, chemin Saint-Raphaël

CONSIDÉRANT qu'un contrat pour le remplacement de ponceau au 99, chemin Saint-Raphaël peut être accordé de gré à gré selon les dérogations permises par le règlement relatif à la gestion contractuelle n° 1709;

Que soit accordé à « « CBC2010 inc. » le contrat pour le remplacement de ponceau au 99, chemin Saint-Raphaël, aux coûts forfaitaires négociés avec le fournisseur et reçus le 16 mai 2022 pour un montant total de 92 950,00 \$, taxes incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CE-20220609-10.3

Octroi de contrat de gré à gré - SA-545-IN-22-G - Services professionnels pour la rédaction de plans et devis relatifs aux travaux de remplacement et d'installation d'équipements de déshydratation des biosolides à la station d'épuration incluant les travaux connexes

CONSIDÉRANT qu'un contrat pour les services professionnels relatif à la rédaction de plans et devis relatifs aux travaux de remplacement et d'installation d'équipements de déshydratation des biosolides à la station d'épuration incluant les travaux connexes peut être accordé de gré à gré selon les dérogations permises par le règlement relatif à la gestion contractuelle n° 1709 ;

Que soit accordé à « Tetra Tech QI inc. » le contrat pour les services professionnels relatif à la rédaction de plans et devis relatifs aux travaux de remplacement et d'installation d'équipements de déshydratation des biosolides à la station d'épuration incluant les travaux connexes, aux coûts forfaitaires

9 juin 2022

soumis par le fournisseur, et reçu le 11 mars 2022, au montant total de 88 530,75 \$, taxes incluses.

Que les sommes requises à cette fin soient prises à même les disponibilités de l'emprunt décrété par le règlement n° 2086, et que la présente résolution soit conditionnelle à l'approbation de ce règlement par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CE-20220609-10.4

Octroi de contrat de gré à gré – SA-567-IN-22-G - Analyses chimiques associées aux travaux de réhabilitation environnementale du lot vacant 4 260 358 du cadastre du Québec situé sur la rue Mercier

CONSIDÉRANT qu'un contrat relatif aux analyses chimiques associées aux travaux de réhabilitation environnementale du lot vacant 4 260 358 du cadastre du Québec situé sur la rue Mercier peut être accordé de gré à gré selon les dérogations permises par le règlement relatif à la gestion contractuelle n° 1709 ;

Que soit accordé à « Bureau Veritas Canada (2019) inc » le contrat relatif aux analyses chimiques associées aux travaux de réhabilitation environnementale du lot vacant n° 4 260 358 du cadastre du Québec situé sur la rue Mercier, aux coûts unitaires inscrits dans le bordereau de soumission de l'appel d'offres SA-567-IN-22-G et, pour un montant total de 94 958,46 \$, taxes incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

TRAVAUX PUBLICS

CE-20220609-12.1

Octroi de contrat – SA-2959-TP-22-I – Fourniture, installation d'aménagements et transfert d'équipements sur neuf (9) véhicules pour divers services de la Ville (2^e publication)

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'un appel d'offres sur invitation, la Ville a reçu une soumission pour la fourniture, l'installation d'aménagements et le transfert d'équipements sur neuf (9) véhicules pour divers services de la Ville (2^e publication);

9 juin 2022

CONSIDÉRANT que la seule soumission provenant de « Zone Technologie Électronique inc. » s'est avérée conforme aux exigences administratives et techniques des documents d'appel d'offres;

Que soit octroyé au plus bas soumissionnaire conforme, soit « Zone Technologie Électronique inc. », le contrat pour la fourniture, l'installation d'aménagements et le transfert d'équipements sur neuf (9) véhicules pour divers services de la Ville (2e publication), le tout en conformité avec les documents de soumission relatifs à ce projet, aux coûts unitaires et forfaitaires inscrits dans le bordereau de soumission de l'appel d'offres SA-2959-TP-22-I et en fonction des quantités réelles requises et en fonction des conditions rencontrées sur le chantier, jusqu'à concurrence d'un montant global estimé à 98 798,02 \$, taxes incluses.

Que les sommes requises à cette fin soient prises à même les disponibilités de l'emprunt décrété par la résolution n° 2021-10-0879 relative au fonds de roulement pour financer divers projets de la Ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CE-20220609-12.2

Demande de subvention au ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles, Secteur de l'innovation et de la transition énergétiques, dans le cadre du programme de demande d'aide financière « ÉcoPerfomance », volet remise au point des systèmes mécaniques des bâtiments

CONSIDÉRANT que la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu possède une installation sportive majeure, soit le Colisée Isabelle-Brasseur, qui exploite une patinoire intérieure sur glace opérée douze (12) mois par année;

CONSIDÉRANT que le bâtiment a été construit en 1980 et qu'il a subi une rénovation majeure en 2017 visant le remplacement du système de réfrigération de la glace et la construction d'une salle mécanique;

CONSIDÉRANT que la firme « Systèmes Énergie TST inc. » a été mandatée par la Ville afin de prendre en charge l'analyse de l'ensemble des systèmes mécaniques du Colisée Isabelle-Brasseur ainsi que la documentation requise pour déposer une demande d'appui financier;

CONSIDÉRANT que le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles, secteur de l'innovation et de la transition énergétiques, offre un programme d'aide financière « ÉcoPerfomance »;

9 juin 2022

CONSIDÉRANT que le programme « ÉcoPerformance » vise à réduire les émissions de gaz à effet de serre et la consommation énergétique des entreprises par le financement de projets ou de mesures liés à la consommation et à la production d'énergie, de même qu'à l'amélioration des procédés;

CONSIDÉRANT que le programme « ÉcoPerformance » s'inscrit dans le plan de mise en œuvre du Plan pour une économie verte 2030;

CONSIDÉRANT que le programme « ÉcoPerformance » est offert aux entreprises, institutions et municipalités qui consomment des combustibles fossiles ou qui utilisent des procédés générant des émissions fugitives de GES;

CONSIDÉRANT que la Ville souhaite adhérer au volet « Remise au point des systèmes mécaniques des bâtiments » offert dans le cadre du programme « ÉcoPerformance »;

CONSIDÉRANT que les dépenses admissibles pour les projets de remise au point des systèmes mécaniques couvrent :

- les honoraires de l'agent accrédité et des consultants lorsqu'il y a lieu;
- les honoraires des spécialistes internes (le salaire et les avantages sociaux ainsi que les frais de déplacement et de séjour, jusqu'à concurrence d'un plafond admissible et indiqué dans l'entente);
- les coûts de location d'équipement de mesurage.

CONSIDÉRANT que le montant maximal d'aide financière accordée par le ministère correspond à 75 % des dépenses admissibles, soit environ 27 000\$ pour le présent projet pouvant s'échelonner sur les années financières 2022-2023.

Qu'un chargé de projets de la division des biens immobiliers du Service des travaux publics soit autorisé à déposer et à signer tout document relatif à une demande d'aide financière dans le cadre du programme « ÉcoPerformance » en lien avec la remise au point des systèmes mécaniques du Colisée Isabelle-Brasseur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9 juin 2022

CE-20220609-12.3

Octroi de contrat – SA-2952-TP-22-P – Fourniture et livraison d'un rouleau compacteur tandem articulé à asphalte neuf 2022 ou plus récent

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'un appel d'offres public, la Ville a reçu des soumissions pour la fourniture et la livraison d'un rouleau compacteur tandem articulé à asphalte neuf 2022 ou plus récent;

CONSIDÉRANT que la soumission la plus basse provenant de « René Riendeau (1986) inc. » s'est avérée conforme aux exigences administratives et techniques des documents d'appel d'offres ;

Que soit octroyé au plus bas soumissionnaire conforme, soit « René Riendeau (1986) inc. », le contrat pour la fourniture et la livraison d'un rouleau compacteur tandem articulé à asphalte neuf 2022 ou plus récent, le tout en conformité avec les documents de soumission relatifs à ce projet, au montant forfaitaire inscrit dans le bordereau de soumission de l'appel d'offres SA-2952-TP-22-P, pour un montant total de 64 960,88 \$, taxes incluses.

Que les sommes requises à cette fin soient prises à même les disponibilités de l'emprunt décrété par la résolution n° 2021-10-0879 relative au fonds de roulement pour financer divers projets de la Ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CE-20220609-12.4

Dépense supplémentaire pour la location d'un poste de pesée au site de dépôt des matériaux Caldwell 2 – SA-2873-TP-22-G

CONSIDÉRANT l'émission du bon de commande n° BC134226 et la résolution 2021-08-0745, le conseil municipal a accordé un contrat à la firme « L.A. Hébert LTEE » pour la location d'un poste de pesée au site de dépôt des matériaux Caldwell 2;

CONSIDÉRANT que le contrat de location doit être prolongé jusqu'à la fin juin 2022 afin de permettre au Service des travaux publics de relancer un nouvel appel d'offres ou d'évaluer d'autres solutions alternatives pour répondre aux normes du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques;

9 juin 2022

CONSIDÉRANT que le bon de commande BC134226 a déjà été augmenté le 22 février 2022 pour un montant de 932,79 \$ ainsi que le 4 mai 2022 pour un montant de 1 490,10\$ pour un grand total de 2 422, 87\$, toutes taxes incluses;

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire d'augmenter le présent bon de commande d'un montant de 16 000\$ taxes incluses via l'accord de gestion de risque;

Que soit autorisée une dépense supplémentaire au montant de 16 000 \$, taxes incluses, payable à la firme « L.A. Hébert LTEE », pour la location d'un poste de pesée au site de dépôt des matériaux Caldwell 2.

Que le bon de commande n° BC134226 soit modifié en conséquence.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

URBANISME

CE-20220609-14.1

Modification d'un numéro civique sur la rue Lemaire

CONSIDÉRANT que la propriété du 404 rue Lemaire se trouve sur la rue Garand et que le propriétaire soulève que cela génère des difficultés par rapport au repérage en cas d'urgence et pour la livraison du courrier;

CONSIDÉRANT l'adoption par le conseil municipal d'une procédure pour les changements d'adresse, laquelle privilégie une séquence de numéros lors de l'attribution de l'adresse d'une propriété, et ce, pour des raisons de sécurité ;

Que soit autorisée la modification du numéro civique de la propriété suivante, à savoir :

Adresse existante

404, rue Lemaire

Nouvelle adresse

pour 691, rue Garand

Le tout tel qu'illustré au plan P-CE-111 préparé par le Service de l'urbanisme, de l'environnement et du développement durable et daté du 19 mai 2021.

9 juin 2022

Que le changement d'adresse autorisé par la présente résolution soit transmis dans les meilleurs délais aux propriétaires concernés, ainsi qu'aux partenaires de la Ville, et ce, pour une entrée en vigueur le 15 juillet 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CE-20220609-14.2

Modification d'un numéro civique sur la rue Luc

CONSIDÉRANT la demande reçue de lotissement créant un nouveau terrain sur la rue Luc;

CONSIDÉRANT l'adoption par le conseil municipal d'une procédure pour les changements d'adresse, laquelle privilégie une séquence de numéros lors de l'attribution de l'adresse d'une propriété, et ce, pour des raisons de sécurité;

Que soit autorisée la modification du numéro civique de la propriété suivante, à savoir:

Adresse existante

70, rue Luc

Nouvelle adresse

pour 66, rue Luc

Le tout tel qu'illustré au plan P-CE-110 préparé par le Service de l'urbanisme, de l'environnement et du développement durable et daté du 13 mai 2021.

Que le changement d'adresse autorisé par la présente résolution soit transmis dans les meilleurs délais aux propriétaires concernés, ainsi qu'aux partenaires de la Ville, et ce, pour une entrée en vigueur le 15 juillet 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

TRANSPORT ET MOBILITÉ URBAINE

CE-20220609-15.1

Don de titres de transport à l'organisme « Droit à l'emploi » et son service « L'ANCRE » – Immigration en région

CONSIDÉRANT que l'organisme « Droit à l'emploi » et son service « L'ANCRE » (Accompagnement des Nouveaux arrivants et Conseil en Recherche d'Emploi) a pour mission de favoriser l'établissement et l'intégration durable des personnes immigrantes sur le territoire;

9 juin 2022

CONSIDÉRANT que L'ANCRE s'attend à accueillir des réfugiés ukrainiens au cours de la prochaine année;

CONSIDÉRANT que pour faciliter leur intégration, L'ANCRE désire obtenir gratuitement des titres de transport pour le service de transport collectif de la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu pour tous les réfugiés ukrainiens qui résideront à Saint-Jean-sur-Richelieu;

CONSIDÉRANT que la Ville souhaite soutenir cette initiative;

CONSIDÉRANT que ce don représente une somme d'environ 5 000 \$;

Que soit autorisée la remise gratuite de titres de transport mensuels pour une période consécutive de six (6) mois, à tous les réfugiés ukrainiens qui résideront à Saint-Jean-sur-Richelieu.

Que l'organisme « Droit à l'emploi » et son service « L'ANCRE » soit l'organisme par lequel les demandes de gratuité sont adressées à la Division des transports.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

LEVÉE DE LA SÉANCE

CE-20220609-21

Levée de la séance

Que la présente séance soit levée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

La séance est levée 15h40.

Président

Secrétaire
